

Question suite a un article de presse

Par OLI, le 01/12/2008 à 12:27

SUITE A UN FAIT DIVERS, UN ARTICLE PASSE DANS LA PRESSE ECRITE LOCALE, LE JOURNAL PEUT IL ECRIRE LE NOM DES PERSONNES CONCERNEES AVANT LE JUGEMENT?

Par Tisuisse, le 01/12/2008 à 18:35

Merci de ne pas écrire en majuscules, on a l'impression que vous hurlez.

Si vous êtes mêlé à ce fait divers et que vous soyez adulte, OUI, cela fait partie du droit à l'information des lecteurs.